



ICI FONTAINE

N° 55

Février 2026



Le mot du Maire

Dans ce numéro :

Chères Fontenoises, chers Fontenois,

Au terme du mandat qui nous a été confié, il me paraît essentiel de partager avec vous le chemin parcouru et les actions menées au service de notre commune.

Notre priorité a été constante : améliorer durablement votre cadre de vie, renforcer la sécurité et préparer l'avenir avec responsabilité.

Plusieurs travaux ont été réalisés : effacement des réseaux rue des Rosières et route des Marais avec installation de nouveaux lampadaires, aménagement de la voirie du lotissement « Les Fours à Chaux », création d'un parking dans le haut de la « Petite Rue » et installation d'une borne incendie chemin des Champs. Le réseau d'assainissement a également été renouvelé afin d'en garantir la fiabilité.

Nous avons poursuivi la valorisation de nos espaces publics : finalisation du lotissement des Senteurs, plantations, création d'une voie douce, réalisation de murs en pierres et pose de potelets. Le nouveau lotissement « Le Parc » a vu le jour, intégrant lui aussi des aménagements paysagers.

Par ailleurs, un défibrillateur a été installé à la mairie, des coffrets électriques ont été posés sur l'esplanade du château et divers travaux ont été réalisés à l'église.

Le cimetière a été rénové et adapté aux nouveaux besoins, et une étude a été engagée pour réhabiliter le presbytère en vue de sa remise en location.

La cabine téléphonique anglaise, devenue un élément distinctif de notre commune, participe à notre identité locale.

Une aire de jeux a été aménagée au terrain d'évolution ainsi qu'un escalier sécurisé pour accéder au lotissement des Fours à Chaux. Un portail a été installé entre la mairie et la salle des associations afin de sécuriser les lieux.

Enfin, une passe à poissons a été aménagée sur la Mue pour préserver la biodiversité.

Ces réalisations, visibles ou plus techniques, témoignent d'un engagement constant au service de l'intérêt général. Elles sont le fruit d'un travail collectif associant élus, agents, partenaires et habitants, pour construire ensemble un développement harmonieux et préparer l'avenir avec confiance.

Avec tout mon dévouement,



Cyrille ROSELLO DE MOLINER

Le mot du Maire	1
Evènements communaux	2
A propos de l'interco.	2
Les commissions	3
CCAS	3
Le carnet fontenois	4
Infos diverses	4

L'AGENDA

- Dimanche 15 et 22 mars
Elections municipales
- Samedi 11 avril
Carnaval
Rues du village
(Ass. Cœur de Fontaine et Mairie)
- Jedi 8 mai
Cérémonie
Monument aux morts
(Mairie)
- Vendredi 29 mai
Fête des voisins
Rues du village
(Mairie)

Evènements communaux

Téléthon 2025 : Fontaine-Henry mobilisée les 5 et 6 décembre

Les 5 et 6 décembre, la municipalité de Fontaine-Henry s'est une nouvelle fois mobilisée avec enthousiasme pour le Téléthon, en partenariat avec le Club de l'Amitié. Une randonnée nocturne, ouverte à tous, a rassemblé une vingtaine de participants venus marcher pour la bonne cause. À l'arrivée, une collation conviviale attendait les marcheurs, permettant de prolonger la soirée dans une ambiance chaleureuse.

Tout au long du week-end, les bénévoles ont également proposé une vente de crêpes et de soupes très appréciée des fontenois. Grâce à la générosité des habitants et à l'investissement des organisateurs, une somme de 524 € a pu être récoltée au profit de l'AFM-Téléthon.



Spectacle de Noël : une journée magique à Fontaine-Henry



Le 14 décembre, la magie de Noël a envahi Fontaine-Henry dès le matin avec l'arrivée impressionnante du Père Noël, accueilli par l'association Au Cœur de Fontaine.

L'après-midi, la municipalité a offert aux jeunes fontenois et leurs parents un spectacle de Noël riche en couleurs et en surprises. Entre rires, musique et moments féeriques, petits et grands ont pleinement profité de cette parenthèse enchantée qui clôture l'année dans la bonne humeur.



Vœux du Maire et Galette de l'Amitié



Dimanche 18 janvier, une centaine de fontenois se sont retrouvés à la salle communale pour partager un moment chaleureux à l'occasion des vœux du Maire. Dans son allocution, celui-ci est revenu sur les projets réalisés au cours de l'année écoulée mettant l'accent sur la vitalité du village, la qualité de vie et le dynamisme de nos associations.

La cérémonie s'est poursuivie dans une ambiance conviviale autour de la traditionnelle galette des rois. Petits et grands ont pu échanger, trinquer et profiter d'un moment de partage.

A propos de l'intercommunalité

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitatives (TEOMi) au 1er Janvier 2026

Les informations essentielles à retenir :

- La Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMI) comporte une part fixe (correspondant aux frais incompressibles liés au coût du service) variant de 90 à 55 % du montant de la taxe.
- La part fixe de la taxe dépend de la valeur locative de l'habitation, elle est fixée par le trésor public et ne dépend pas de la communauté de communes.
- La part incitative de la taxe est calculée en fonction du volume du bac et du nombre de levées du bac OMr (gris)/an (0 à 26/an) .
- **Attention** - sortir le bac à ordures ménagères uniquement lorsqu'il est plein afin d'économiser le nombre de levées facturées.
- La facturation des levées 2026 apparaîtra sur le relevé de taxe foncière transmis par le trésor public à l'automne 2027.
- Pas de changement de mode de facturation en 2026 (base 2025).
- Le ratio part fixe-part variable sera voté en octobre 2026.
- La grille tarifaire définitive fera l'objet d'une délibération lors du vote du budget annuel en avril 2027.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Suite à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la CDC Seules Terre et Mer, le PLUi est exécutoire depuis le **16 janvier 2026**. Il remplace, à compter de cette date, les documents d'urbanisme communaux jusqu'alors en vigueur. L'ensemble des pièces constitutives du PLUi est consultable sur le site internet de la communauté de communes Seules Terre et Mer (<https://seules-terre-mer.fr/plan-local-urbanisme-intercommunal-plui/>) et sur le Géoportail de l'Urbanisme (<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>)

Le Conseil Municipal

Séance du 12/02/2026 ordre du jour : RIFSEEP, approbation des zonages pour inscription plages du Débarquement au patrimoine mondial de l'UNESCO, demande de subvention DETR pour la Maison d'Assistants Maternelles.

Prochain Conseil Municipal : Mars 2026

Prochaine réunion du CCAS : à définir

Commission vie scolaire et enfance



RENTREE SCOLAIRE
2026 - 2027

DÉJÀ INSCRIT ? PENSEZ À METTRE À JOUR VOS INFORMATIONS

DU 04 JUILLET AU 28 AOÛT 2026

- Ouverture des inscriptions 2026-2027 à la cantine et à la garderie à partir du 4 juillet 2026
- Mise à jour de vos données personnelles sur le portail famille <https://www.espace-citoyens.net/seulles-terre-mer/espace-citoyens/>

02 31 36 21 97
a.godard@cdc-stm.fr

NOUVELLE INSCRIPTION

Du 02 février au 30 avril 2026

- Enfants nés en 2023
- Nouveaux arrivants

Dossier à retirer :

- dans votre mairie
- au siège de Seulles Terre et Mer
- dans l'Espace France Services Seulles Terre et Mer à Tilly-sur-Seulles
- sur le site internet : www.seulles-terre-mer.fr

02 31 36 11 36
s.dondayne@cdc-stm.fr



Commission Travaux et Environnement

Travaux réalisés :

Entrée du village par la route de Thaon (RD 170)

Les travaux d'embellissement et de sécurisation de l'entrée du village par la route de Thaon se terminent.

Ils comprennent :

- la plantation d'une haie de charmilles entre la voie douce et la route,
- la mise en place de spots lumineux au sol,
- le déplacement du panneau d'entrée d'agglomération (indiquant la vitesse maximale autorisée à 50 km/h).



Lotissement des senteurs

Au lotissement des senteurs, une dalle a été réalisée en décembre pour le futur chalet des jardins familiaux.

Eglise

Une nouvelle échelle en aluminium a été installée dans le clocher de l'Eglise Notre-Dame pour faciliter l'accès en toute sécurité à l'entreprise qui intervient pour l'entretien des cloches. Une action réalisée grâce à l'aide de bénévoles fontenois.



Evènements CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a renouvelé son action de solidarité en offrant un colis de fin d'année aux fontenois âgés de plus de 65 ans.

Ce geste, désormais traditionnel, vise à témoigner de l'attention de la commune envers ses aînés et à leur apporter un moment de convivialité à l'approche des fêtes.

Les bénéficiaires ont accueilli cette initiative avec beaucoup de plaisir et de reconnaissance.

À travers cette action, le CCAS réaffirme son engagement en faveur des aînés et rappelle l'importance de la solidarité intergénérationnelle, particulièrement à cette période des fêtes.



Mairie de Fontaine-Henry

5 rue de Scoriton 14610 FONTAINE-HENRY

Directeur de publication: Cyrille Rosello De Moliner



Téléphone : 02 31 80 34 49

Messagerie : commune-fontaine-henry@orange.frSite internet : www.fontaine-henry.fr

Ouverture au public les lundi et jeudi de 17h à 19h

Le carnet fontenois

- Naissances le 09/12/2025 : DENIAU Gaspard
- Décès le 04/01/2026 : Mme LEULLIER Micheline
le 05/02/2026 : M. LOUIS Alain
le 19/02/2026 : Mme LE GRAND Chantal

Infos diverses

Carte de déchèterie : évolution des modalités de demande à compter du 1er janvier 2026

Désormais, les demandes se font exclusivement en ligne, via le site internet du SEROC ou, à défaut, au siège du SEROC, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 1 rue Marcel Fauvel - ZAC de Bellefontaine 14400 BAYEUX

Les formulaires papiers sont supprimés, afin de simplifier et d'harmoniser les démarches pour les usagers.

Pour rappel, voici les documents obligatoires à fournir lors de la demande :

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Une pièce d'identité

Pour les demandes en ligne la carte de déchèterie est ensuite envoyée par voie postale. Dans l'attente de sa réception, un accès provisoire en déchèterie est délivré automatiquement lors de la demande.

La carte d'accès vous sera remise en main propre si vous faites votre démarche au Seroc.

La documentation cadastrale : composée principalement du **plan cadastral** et de la **matrice cadastrale**

Communément appelée « cadastre », la documentation cadastrale constitue des documents qui recensent et identifient les propriétés foncières (immeuble, maison, terrain, etc.) situées en France. Ces informations servent de base de calcul aux impôts locaux dont vous êtes redevable, comme la **taxe foncière**.

Le plan cadastral est consultable par tous, propriétaire ou non, sur le portail officiel de consultation du plan cadastral, cadastre.gouv.fr. Votre recherche peut se faire en indiquant l'adresse ou la référence cadastrale de la parcelle recherchée. Vous pouvez également accéder au plan cadastral en mairie ou au centre des impôts fonciers dont dépend la parcelle cadastrale.

Alors que le plan cadastral est un document graphique dressant l'inventaire de ses propriétés foncières ainsi que l'emprise au sol des bâtiments qui les occupent, la matrice cadastrale est un document écrit. Il est constitué de relevés de propriété indiquant l'identité du ou des propriétaires de chaque terrain ou immeuble bâti répertorié au sein du plan cadastral. Vous pouvez demander un extrait de la matrice cadastrale, afin de connaître le propriétaire d'un terrain par exemple, en remplissant le formulaire 6815-EM-SD et en l'adressant au centre des impôts fonciers dont dépend la parcelle cadastrale.

Fontaine-Henry parmi les villages où il fait bon vivre en France

Bonne nouvelle pour Fontaine-Henry. Le site spécialisé « Ville de rêve » a publié mardi 27 janvier son classement 2026 des villes et villages où il fait bon vivre en France, et la commune s'y distingue nettement. Notre commune se hisse à la 232^e place du classement national, sur 11 110 communes évaluées, soit une progression spectaculaire de 851 places par rapport au classement 2025. Une évolution remarquable qui témoigne de l'attractivité croissante du village.

Chaque année, le classement de « Ville de rêve » s'appuie sur de nombreux critères, parmi lesquels la qualité de vie, l'environnement, les services de proximité, la sécurité, l'accès aux soins ou encore le dynamisme local. Autant d'éléments qui semblent aujourd'hui jouer en faveur de Fontaine-Henry.

Cette reconnaissance nationale vient récompenser les efforts menés ces dernières années pour améliorer le cadre de vie et renforcer l'attractivité du territoire. Avec ce bond en avant dans le classement 2026, confirme sa place parmi les villages français où il fait bon vivre. <https://villedereve.fr/ville/14275-fontaine-henry>